

Année tranquille pour le Ducroire

Malgré les risques commerciaux et politiques persistants, l'Office du Ducroire n'est intervenu qu'avec 289 263 euros payés au titre d'indemnités en 2005.

Etienne Reuter, président du Comité du Ducroire, et J.-C. Knebel, président du Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises (Copel), ont présenté, hier, le rapport annuel 2005 de l'Office du Ducroire, qui s'affirme de plus en plus comme guichet unique pour les exportateurs.

L'Office du Ducroire peut intervenir à quatre niveaux :

- l'assurance-crédit à l'exportation couvre les risques politiques et commerciaux dans les pays émergents et en développement. Les risques commerciaux des débiteurs situés dans tous les autres pays industrialisés sont assurés en collaboration avec les instituts partenaires étrangers;

- les entreprises exportatrices peuvent conclure une assurance pour pertes importantes;

- l'assurance-crédit peut concerner les importations;

- les investissements peuvent faire également l'objet d'une assurance.

Dans tous les cas, l'assuré doit participer au risque; l'Office n'intervient jamais avec une couverture à 100 %.

Sur l'ensemble des exportations luxembourgeoises atteignant 10,135 milliards d'euros en 2005 (dont 8,639 milliards d'euros pour les 25 pays de l'UE), les opérations assurées par l'Office en 2005 totalisaient 654 millions d'euros.

Peu de sinistres en 2005

En 2005, 7 681 569 euros ont été encaissés à titre de primes; au 31 décembre 2005, les engagements réels de l'Office représentaient 437 690 999 euros (+30 % par rapport à 2004).

Au niveau des activités à court terme, les primes encaissées (2,56 millions d'euros en 2005 contre 2,16 en 2004) et la valeur assurée (398,4 millions d'euros en 2005 contre 287,0 en 2004) étaient en hausse.

En ce qui concerne les opérations à moyen et long terme, les primes encaissées étaient en hausse (4,66 millions en 2005 contre 3,18 en 2004), alors que la valeur des opérations assurées était en baisse (153,18 millions d'euros en 2005 contre 173,15 en 2004).

Le résultat de l'année 2005 peut être considéré comme très heureux : seulement 289 263 euros ont

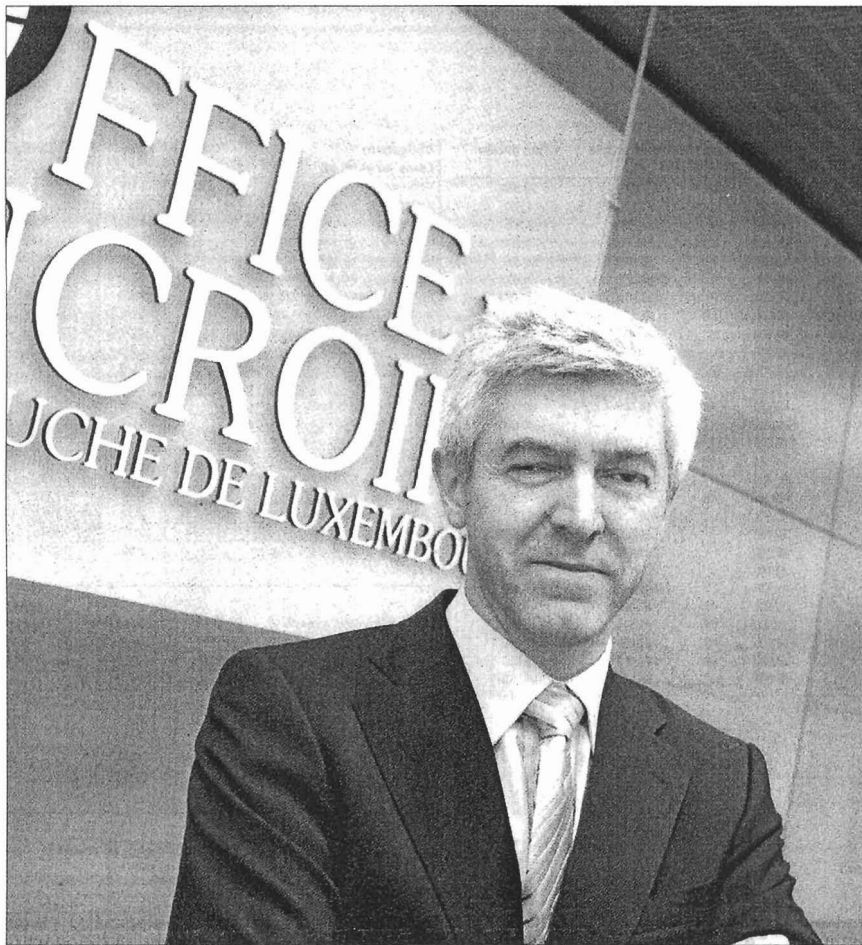


Photo: zineb wilhelm

Etienne Reuter représente le ministère des Finances au sein du Comité du Ducroire.

dû être payés comme indemnités (741 805 euros en 2004 et 449 523 euros en 2003). D'autre part, le montant des récupérations sur les indemnités payées préalablement s'est élevé à 435 508 euros (99 095 en 2004 et 135 727 euros en 2003). Les placements de l'Office sont évalués à 114,5 millions d'euros (108,7 en 2004).

Le Copel a traité 94 demandes en 2005, dont 10 seulement ont été refusées.

Jean Rhein

Mission et outils

L'Office du Ducroire a pour mission de promouvoir les exportations de biens et de services d'origine luxembourgeoise.

En particulier, l'Office du Ducroire aide les entreprises sous forme de remboursement partiel des frais liés à l'exportation ou des frais liés à la participa-

tion aux foires internationales.

L'Office intervient aussi par le biais d'une assurance couvrant l'insolvabilité des clients ou couvrant les risques politiques par pays. Le Ducroire offre toute une panoplie d'autres produits financiers adaptés aux besoins des PME.